



Cloud et données personnelles : le droit européen vous protège !

La législation européenne vous garantit de nombreux droits en tant qu'utilisateur de services en ligne et impose également des obligations à ces services. Cette fiche BEE SECURE vous en dit plus et vous indique les bons réflexes à acquérir.

Les données personnelles

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Vos données personnelles vous définissent : cela peut être votre photo, votre nom, vos identifiants bancaires, vos préférences, etc.

Comment vos données sont-elles protégées ?

La plupart des pays du monde possèdent une législation spécifique dédiée à la protection des données personnelles, mais ce cadre législatif est très différent selon les territoires. En Europe, un socle commun s'applique et garantit une forte protection des données au bénéfice du grand public.

Pourquoi la protection des données personnelles est-elle importante ?

La vie privée est un aspect fondamental de nos sociétés. Sur le Cloud, les données les plus intimes (dans certains cas) sont gérées par des prestataires de services. Quels sont les principaux risques?

1. Une exploitation opaque de vos données
2. Une chaîne d'acteurs floue
3. Une destruction des données très difficile
4. Une disparition de l'anonymat

En tant qu'utilisateur européen de services en ligne, vous avez des droits !

Le droit d'accès

Vous avez le droit de contacter un prestataire de service pour lui demander quelles sont les données personnelles qu'il possède à votre sujet.

Le droit de rectification

Vous avez le droit de demander la correction d'informations inexactes qui seraient gérées par un prestataire de service en ligne.

Le droit d'opposition

Vous avez la possibilité de vous opposer à figurer dans un fichier.



Le droit au déréfèrencement

Vous pouvez empêcher les autres internautes qui le souhaiteraient d'accéder à des anciennes pages révélant vos données personnelles.

Le droit à l'information

La plupart des conditions générales d'utilisation mentionnent la manière dont l'organisme de traitement va faire usage de vos données.

Le droit à la protection des données

La législation applicable est celle du pays dans lequel se trouve le responsable de traitement à qui vous confiez vos données et non celle du lieu où les fournisseurs sont situés.

Le droit de connaître l'identité des sous-traitants

L'article 10 de la directive 95/46/CE préconise clairement que le responsable de traitement du service Cloud que vous utilisez devrait fournir des renseignements sur les sous-traitants auxquels il fait appel pour effectuer le traitement de vos données personnelles.

Le droit à la confidentialité

Qu'il s'agisse d'un sous-traitant ou du responsable du traitement de vos données, ces derniers doivent respecter et vous garantir le droit à la confidentialité.

Les conseils BEE SECURE

- 1** ***Divulgez le moins de données possible***
- 2** ***Paramétrez vos applications***
- 3** ***Lisez les conditions générales d'utilisation***
- 4** ***Ne stockez pas de données trop confidentielles sur un service Cloud***
- 5** ***Demandez de l'aide si besoin***



Ceci est un résumé des informations
que vous trouverez sur le site
<http://www.bee-secure.lu/cloud>.

Editeur : aware.lu | securitymadein.lu
BEE SECURE
B.P 707 · L-2017 Luxembourg
Tél. : (+352) 274-0098601 | (+352) 247-86427
info@bee-secure.lu | www.bee-secure.lu



HELPLINE
8002-1234



Co-funded by the
European Union